

Comme il est déjà tard, le P. Hugolin se contente de résumer la dernière partie de son travail.

Le vœu suivant est alors adopté par acclamation :

“Que le Père Hugolin soit prié de présenter sa conférence sous forme de mémoire au Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique.”

Le Dr Ste-Marie suggère que tous les travaux lus au Congrès et le procès-verbal des délibérations soient imprimés en un volume.

Le P. Hugolin déclare l'idée très heureuse; il fait toutefois observer que le coût de l'impression se montera peut-être à \$ 00.00.

M. le curé Desrosiers s'engage à supporter les frais d'impression. Il espère toutefois que des personnes généreuses voudront l'aider à défrayer les frais de publication.

Le vœu suivant est alors émis par le Congrès :

“Que le rapport et les travaux du Congrès soient imprimés.”

M. le Président propose un vote de remerciements à M. le curé de Saint-Pierre-aux-Liens et à la Société de Tempérance locale, pour leur généreuse et délicate hospitalité envers les membres du Congrès.

La proposition est chaleureusement applaudie.

M. le curé Desrosiers propose qu'un second congrès soit tenu l'an prochain.

M. le curé Ecrément suggère que ce congrès ait lieu à Saint-Joseph.

M. le curé de Saint-Joseph accepte la suggestion et invite les congressistes à se réunir dans sa paroisse dans un an.

La résolution suivante est alors adoptée par acclamation :

“Que le 2^m congrès de tempérance de la Division-Guest de Montréal soit tenu l'an prochain à Saint-Joseph.”